



La Newsletter – octobre 2020

**Viviane
ARTIGALAS**



Sénatrice des Hautes-Pyrénées

Permanence Parlementaire

Résidence La Lorraine
20 rue Brauhauban
65000 TARBES

Tél : 05 62 54 17 56

Adresse électronique
permanence.artigalas@gmail.com

« Je souhaite que
nous soyons, comme
pendant la crise, des
sentinelles de nos
territoires »

Évolution de la situation sanitaire

Comme les sénatrices et sénateurs de mon groupe au Sénat, j'ai voté la déclaration du gouvernement relative à l'évolution de la situation sanitaire et aux mesures nécessaires pour y répondre, car la santé des Français est notre priorité absolue. Par contre ce n'est pas un quitus donné au gouvernement pour son action depuis le début de la crise, ni un vote de confiance. C'est un vote favorable, pour protéger les Français.

Aujourd'hui, le reconfinement est malheureusement devenu nécessaire, l'application de cette mesure sanitaire déterminera le nombre de vies qui seront sauvées. Je regrette néanmoins le mode de gouvernance vertical de la crise et souhaite plus de transparence. Comment demander l'unité nationale quand on nie la place du parlement, son rôle de représentant des Français, sa fonction délibérative et qu'on finit par organiser un débat illusoire sur des décisions déjà prises ? Cette transparence est nécessaire pour emporter la confiance de nos concitoyens, condition indispensable pour combattre efficacement le virus.

Ainsi, il faudra présenter clairement aux Français les différents scénarii qui nous permettront d'éviter un troisième confinement et d'ores et déjà préparer le déconfinement. Face à la crise sociale qui est déjà là, il est aussi indispensable de prendre des mesures aussi fortes et aussi déterminées que celles prises pour la crise sanitaire et permettre à nos compatriotes de faire face à une situation qui s'inscrit dans le temps long.

Commission des affaires économiques

J'ai été désignée vice-présidente de la commission des affaires économiques du Sénat, lors de la constitution du bureau pour la session 2020-2023. Cette commission est compétente dans de nombreux secteurs : agriculture – forêt ; industrie - énergie ; logement - politique de la ville – urbanisme ; tourisme ; commerce - entreprise ; numérique – communications électroniques ; ...

Autant de sujets extrêmement importants pour notre territoire nos concitoyens et notre économie locale, surtout dans le contexte particulier que nous vivons et au moment où les déclinaisons des différents plans de relance devront, plus que jamais, irriguer tous les territoires.

Comme l'a souligné la Présidente de cette commission, lors de la séance d'installation, notre travail devra être une approche concrète et pragmatique des enjeux économiques, proche des Français, qu'ils soient consommateurs, producteurs, entrepreneurs ou artisans. Il nous faudra également veiller à ce que les lois soient bien adaptées à la réalité économique locale. Nous devons ouvrir à être, comme durant la crise, les sentinelles de nos territoires.

Commission des
AFFAIRES ÉCONOMIQUES 

Décentralisation

Le Sénat examinait ce mois-ci deux propositions de loi, constitutionnelle et organique, visant à mettre en œuvre les « 50 propositions du Sénat pour une nouvelle génération de la décentralisation » issues du groupe de travail transpartisan mis en place par le président Gérard Larcher.

Pour notre groupe, ces textes appelaient d'indispensables enrichissements, principalement sur le volet financier, car sans autonomie financière, sans sécurité financière, sans prévisibilité financière, il ne peut y avoir de « plein exercice des libertés locales ».

Je regrette ainsi le rejet de notre proposition qui envisageait une loi de financement des collectivités territoriales, proposition d'ailleurs soutenue dans son principe par l'Association des Maires de France (AMF) et l'Association des Départements de France. Une telle loi serait en effet un outil essentiel pour comprendre les flux financiers, améliorer la visibilité sur les finances locales et les dispositifs de péréquation et de compensation. Elle garantirait aussi aux collectivités locales une visibilité sur leurs moyens financiers. Actuellement, les dispositions ayant un impact sur les finances locales sont disséminées dans le projet de loi de finances (PLF) : en première partie mais également en deuxième partie, dans plusieurs missions budgétaires dont la mission « Relations avec les collectivités territoriales ».



Néonicotinoïdes

Le Sénat s'apprête à adopter les conclusions de la commission mixte paritaire sur le projet de loi ré-autorisant les néonicotinoïdes (un puissant insecticide utilisé en agriculture pour protéger les cultures des ravageurs) pour les betteraves sucrières, quelques semaines seulement après son interdiction en France au 1er juillet 2020.

L'impact négatif des néonicotinoïdes sur la biodiversité, et particulièrement les pollinisateurs, n'est pourtant plus à démontrer. 300.000 ruches sont anéanties chaque année à cause de cet insecticide et de nombreuses études font une corrélation très claire entre la disparition de 85% des populations d'insectes et sa mise sur le marché depuis les années 1990 !

Votée dans la loi « Biodiversité » de 2016, cette interdiction était assortie d'une période transitoire de 4 ans pour permettre aux filières agricoles de trouver des solutions alternatives. Aujourd'hui, ce projet de loi fait le choix de la facilité. Nous sommes tous favorables au fait d'apporter un soutien à la filière de la betterave qui connaît une année 2020 difficile. Mais ce soutien doit se faire dans le sens de l'intérêt général et de façon réfléchie. Pour réellement aider cette filière, il ne faut pas faire l'économie d'un soutien financier de court terme, ni d'une réflexion de fond sur sa structuration.

Par ailleurs, il est à craindre que la dérogation envisagée pour la filière betteravière ne soit que la première d'une longue série. Nous avons donc proposé une autre voie pour les betteraviers, sans néonicotinoïdes, qui n'a malheureusement pas été entendue. Ce « plan B comme betterave » reposait sur trois piliers : l'innovation commerciale, l'innovation économique et sociale et l'innovation agroécologique.

Rapporteur logement

La commission des affaires économiques, présidée par Sophie Primas, vient de nommer ses rapporteurs budgétaires pour avis sur les missions du Projet de Loi de Finances pour 2021. J'ai ainsi été désignée rapporteur sur le budget de la politique de la ville dans le cadre de la mission « cohésion des territoires ».



Sur ce thème et pour élaborer les amendements ou le projet de rapport qui seront en premier lieu proposés à la commission, je serai en charge de tout le travail préparatoire préalable d'étude et de consultation d'un rapporteur. En effet, c'est lui qui, assisté d'un ou plusieurs administrateurs appartenant au secrétariat administratif de la commission, étudie la partie correspondante du texte. Pour cela il s'entoure de tous les avis qu'il juge nécessaires et procède, s'il y a lieu, à des auditions. Il peut notamment rencontrer les membres des cabinets ministériels et les hauts fonctionnaires concernés. Je défendrai ensuite, en séance plénière comme à tous les stades de l'examen du texte, la position décidée en commun.

La politique de la ville doit permettre de corriger les inégalités sociales et urbaines, et devrait être (ré)orientée en tenant compte du contexte particulier actuel, notamment la situation de nos populations les plus fragiles.

Carole Delga - Lourdes

En déplacement à Lourdes, aux côtés de Carole DELGA, Présidente de la Région Occitanie, Jean-Louis Cazaubon, Vice-Président, venus pour rencontrer les commerçants de la ville, pour leur témoigner le soutien de la Région et présenter ses actions en faveur de l'économie touristique lourdaise. Avec notamment Thierry Lavit, Maire de Lourdes, Jeanine Dubié, députée et Michel Pélieu Président du Département.

C'est aussi grâce à un travail conjoint, avec l'Etat, l'ensemble des collectivités, les élus et les différents professionnels que le plan de relance sectoriel pourra être élaboré de manière efficace.



Saint Savin

Première soirée du festival solidaire de musique classique « l'offrande musicale » à Saint Savin : Une belle initiative, assurément réussie, avec d'intenses moments d'émotion musicale et deux artistes de talent.

Quand la musique est porteuse de valeurs : Le festival a reversé une partie des recettes à destination d'associations qui défendent la cause du handicap et les répétitions étaient aussi ouvertes à des personnes en situation de handicap, afin d'offrir à ce public, trop souvent éloigné du monde culturel, un moment privilégié.



Agir pour un tourisme responsable

C'est dans le Val d'Azun, à l'initiative de « La Balaguère » que s'est tenu la dixième édition du Séminaire de l'association ATR autour d'une thématique centrale : « la préservation de la biodiversité ».

Tables rondes et ateliers, auxquels j'ai d'ailleurs pu participer, ont ainsi permis une réflexion de fond sur le tourisme de demain : montée en gamme, accès au voyage, opposition entre tourisme durable et tourisme de masse, relocalisation et transition du tourisme, ... autant de thèmes qui ont amenés des débats riches et constructifs pour cette association composée des principaux opérateurs de voyages engagés dans le tourisme responsable.

Bien qu'il soit essentiel de réfléchir à un tourisme plus durable, son poids économique est extrêmement important en termes financier et social pour les territoires de destination. Il s'agit donc de trouver un équilibre dans ce développement touristique et cet écosystème, or, pour trouver un équilibre il faut d'abord de la mesure.

Permanence Parlementaire

Résidence La Lorraine
20 rue Brauhauban
65000 TARBES

Tél : 05 62 54 17 56

Adresse électronique

permanence.artigalas@gmail.com

